

Protocole lié au Covid-19

Reprise des activités de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay Informations pour les pratiquants

En conformité avec le Décret n° 2021-850 du 29 juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et dans l'application des recommandations sanitaires à la reprise sportive post confinement lié à l'épidémie de Covid19 du ministère des sports et de la Fédération Française de Char à Voile, la **pratique du char à voile pourra reprendre à partir du jeudi 1^{er} juillet dans le respect du protocole ci-dessous.**

Accueil et inscriptions

- La **réservation s'effectue de préférence par téléphone ou par mail** afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil.
- Les pratiquants accèdent à l'accueil **avec un masque. Une seule personne** est autorisée à l'accueil.
- Lorsque les pratiquants se présentent à l'accueil, ils doivent **se laver les mains** avec du gel hydroalcoolique mis à disposition sur la table.
- Les pratiquants doivent **respecter les consignes générales de sécurité sanitaire** (ne pas venir pratiquer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).

Avant de se rendre sur la plage

- Les pratiquants peuvent utiliser **les vestiaires, avec le port du masque** et dans le respect de la **distanciation physique**.
- Les pratiquants doivent **apporter leurs gants et leur masque**.
- Le moniteur distribue les charlottes et le casque. Cette distribution se fera à l'extérieur des locaux.
- Les arrivées/départs des pratiquants et les horaires des cours sont échelonnés pour éviter le brassage de population.

Pendant la séance

- Lors des briefings, le moniteur matérialise une zone pour faire **respecter la distanciation physique**.
- Les pratiquants doivent **conserver le même char** tout au long de la séance.
- Les pratiquants doivent **conserver leur masque (sauf durant l'activité), casque et leurs gants**.

A la fin de séance

- Les pratiquants retournent à la base, en **respectant la distanciation physique**.
- Les pratiquants enlèvent leurs casque et charlotte. Ils **jettent les charlottes dans la poubelle** prévue à cet effet, et **déposent les casques à l'endroit prévu**.
- Le **moniteur doit désinfecter quotidiennement les surfaces** (siège, bôme, essieux, écoute).

Pour le paiement

- Le **paiement (de préférence en carte bancaire)** s'effectue à la fin de la séance.
- Le moniteur et les pratiquants doivent **se laver les mains**.
- **Une seule personne** est autorisée à l'accueil.

En cas du non-respect des consignes de sécurité et/ou sanitaires,
le moniteur se réserve le droit d'exclure le pratiquant.

Ce Protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales, préfectorales et fédérales qui en découleront.